

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou le 13/12/2021
N° 13/13

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DES LOCAUX DU CEFORGRIS DE L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO.

MAITRE D'OUVRAGE : UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

MAITRE D'OEUVRE : Solution Génie Civil "SGC SARL"

ENTREPRISE : EZONIF SARL

FINANCEMENT : Budget CEA-CEFORGRIS/IA, Exercice 2021

PROCES VERBAL DE RECEPTION TECHNIQUE

TRAVAUX

Présence :

- Ouedraogo S. Ousmane : Contrôle SGC SARL
- Sawadogo Adama : " " "
- Zongo Ibrahim : EZONIF SARL



L'an deux mille vingt un et ce jour lundi treize décembre une commission composée des noms ci-dessus cités s'est rendu sur le site abritant les travaux susmentionnés afin de procéder à la réception technique d'adits travaux.

Après vérification contradictoire à partir des documents graphiques et écrits du projet, le contrôle prononce la réception technique de travaux avec comme réserves :

1. Le complément de prises de courant 14 afin du respect des quantités prévues.
2. La consolidation de l'ensemble de la structure du cloisonnement afin de raidir au mieux les panneaux.
3. S'assurer du traitement de l'ensemble des jours (espaces) laissés après jonction entre murs et cloisonnement.
4. S'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des serrures posées aux portes.
5. Veiller au nettoyage parfait de l'ensemble des locaux.

Out Signé

Pour le contrôle


OUEMÉRAGO S. Ouamane


SAWADOGO Adama

Pour l'entreprise


ZONGO Ibrahim



TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DES LOCAUX
DU CERFORGRIS DE L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

MAITRE D'OUVRAGE : UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

MAITRE D'OEUVRE : Solution Génie Civil "SGC SARL"

ENTREPRISE : EZONIA SARL

FINANCEMENT : Budget CEA-CERFORGRIS/IMA, Exercice 2021

PROCES VERBAL DE LEVURE DE RESERVES

RECEPTION TECHNIQUE

Présence :

OUEDRAOGO S. Ouimame : Contrôle SGC SARL

SAWANOGO Adama : " " "

ZONGO Ibrahim : EZONIA SARL




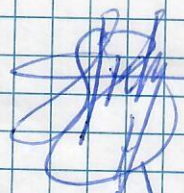
Dans le cadre du projet ci-dessus cité, et ce jour mercredi vingt deux décembre de l'an deux mille vingt un, le contrôle a procédé à la levure des réserves, en vue de la réception technique des travaux après vérification, conformément au procès verbal établi à cet effet.

Ce procès verbal est donc établi pour attester de la levure des réserves en attendant la réception provisoire des travaux qui devrait être prononcée par le maître d'ouvrage.


NB. Cette levée de réserve n'exclut pas
que des anomalies puissent être constatés
hors de la réception provisoire. L'entre-
prise devra donc prendre toutes les
mesures nécessaires pour les éventuelles
corrections.

Out Signé
pour le contrôle


OUEDRAOGO S. Ouissane


SAWADOGO Adama

pour l'entreprise


ZONGO Ibrahim

